Envoyé en préfecture le 10/04/2025 EXTRAIT DU REGIST Reçu en préfecture le 10/04/2025 DU CONSEIL MUNICIPA Publié le MMUNE DE BECC

Séance du ID: 032+213200397-20250409-D2025_005-DE

L'an deux mil vingt cinq, et le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CANO, Maire

NOMBRES DE MEMBRES			
exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
11	8	11	
		Pour:	11
		Contre :	0
		Abstentions :	0
		exprimés 11 Pour : Contre :	•

Etaient présents :

Mmes CAZAUX Christiane, ROCH Florence, RENGEAR Corinne, M. CANO Pierre. FOURQUEL Patrick; LACATON Michel, MEREAUX James, RIMBOD-VORZET Alain

Procuration(s):

Etai(en)t absent(s):

Etai(en)t excusé(s):

LACOSTE Franck (procuration), WEBER Nathalie (procuration), JAUREGUY Céline (procuration)

Date d'affichage 03 avril 2025

Date de la convocation

03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : en Préfecture le

M. RIMBOD-VORZET Alain

10 avril 2025 et publication du 10 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre CANO, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 09.04.2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

- un excédent de fonctionnement de : 5 443,51

- un excédent reporté de : 38 440,10

- un excédent d'investissement de : 437.84

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 437,84

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 43 883,61

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 43 883,61

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

437.84

0,00

43 883,61

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

Fait à BECCAS

Le Maire Pierre CANO

Publié le : 20/06/2025 11:32 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.beccas.fr/documents_administratifs/33050

le(s) secrétaire(s) de séance